

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 19/07/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

25, rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC :
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03.26.66.86.87
Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

REÇU LE

20 JUL. 2021

720

Communauté de Communes
de la Région de Suippes

E21000069 / 51

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE SUIPPES
15 place de l'Hôtel de Ville
51601 SUIPPES CEDEX

Dossier n° : E21000069 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le zonage d'assainissement des communes de BUSSY LE CHATEAU, CUPERLY, JONCHERY SUR SUIPPE, LA CROIX EN CHAMPAGNE, LAVAL SUR TOURBE, LA CHEPPE, SOUAIN PERTHES LES HURLUS, TILLOY ET BELLAY, SAINT JEAN SUR TOURBE, SOMME TOURBE, SAINT REMY SUR BUSSY, SAINTE MARIE A PY, SAINT HILAIRE LE GRAND, SUIPPES, SOMME SUIPPE et SOMMEPY TAHURE (Marne), par la Communauté de communes de la Région de Suippes, dont le siège est à SUIPPES (51601), 15 place de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Monsieur Edoire SYGUT, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, demeurant 75 boulevard Paul Doumer, REIMS (51100) (portable : 06 32 77 12 51) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation le Greffier,


C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
16 juillet 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E21000069 /51

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 7 juillet 2021, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de communes de la Région de Suippes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le zonage d'assainissement des communes de BUSSY LE CHATEAU, CUPERLY, JONCHERY SUR SUIPPE, LA CROIX EN CHAMPAGNE, LAVAL SUR TOURBE, LA CHEPPE, SOUAIN PERTHES LES HURLUS, TILLOY ET BELLAY, SAINT JEAN SUR TOURBE, SOMME TOURBE, SAINT REMY SUR BUSSY, SAINTE MARIE A PY, SAINT HILAIRE LE GRAND, SUIPPES, SOMME SUIPPE et SOMMEPY TAHURE (Marne), par la Communauté de communes de la Région de Suippes, dont le siège est à SUIPPES (51601), 15 place de l'Hôtel de Ville ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 3 mai 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Edoire SYGUT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la Communauté de communes de la Région de Suippes.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté de communes de la Région de Suippes et à M. Edoire SYGUT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 juillet 2021.

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 19 juillet 2021
le Greffier,



C. BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Charles-Edouard MINET